

Compte rendu
Comité de Pilotage N°4
Schéma Directeur des déchets inertes
15 janvier 2020

Lieu

Syndicat Bil Ta Garbi – Canopia à Bayonne

Personnes présentes :

- Agence d’Urbanisme Atlantique et Pyrénées – AUDAP- : Garcia Antonia, Trinqué Marc
- Bil Ta Garbi -BTG- : Bisauta Martine, Boscq Dominique, Arribère Daniel, Bussiron Yves, Carrere Dominique, Lissalde Amaia, Lartigue Magali
- Chambre d’Agriculture 64 : Carricondo Jean-Philippe, Bence Gaelle
- Collectif des Associations de Défense de l’Environnement du Pays basque et du sud des Landes -CADE- : Diratchette Emile, Tellier Pantxo
- Communauté d’Agglomération Pays Basque- Service Collecte - CAPB - : Larzabal Geneviève, Meurice Claire
- Communauté d’Agglomération Pays Basque- Service Planification/ ADS - CAPB - : Emerand Katia, Schneider Christophe
- Cellule Economique Régionale de la Construction Nouvelle Aquitaine -CERC - : Perruchot Sébastien
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer 64- DDTM 64- : Chapuis Eric, Piffet Stéphane
- Direction Régionale de l’Environnement, de l’Agriculture et du Logement Nouvelle Aquitaine - DREAL NA- : Boulaigue Yves, Dubert Frédéric
- Euskal Herriko Laborantza Ganbara- EHLG : Molimos Beñat, Iriart Patxi
- Fédération Française du Bâtiment -FFB- : Behoteguy Lionel
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l’Environnement – FNADE- : Condom Jean
- Société d’aménagement foncier et d’établissement rural- SAFER- : Penacq Eric
- Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT- Pays Basque : Aimé Thierry, Jasnot Pierre-Emmanuel
- SEPANSO : Lassus Marc
- Sous-Préfecture Bayonne : M. le Sous-Préfet Jonathan Hervé, Pujade Emmanuel
- Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux – UNICEM- : Bouquet Bruno

1. Présentation du Schéma Directeur par Bil Ta Garbi

Les 3 axes de travail du Schéma Directeur sur les déchets inertes sont présentés avec pour chaque axe un retour sur les objectifs qui avaient été fixés, les actions réalisées et les actions en cours ou programmées.

2. Echanges sur l'état des lieux et les indicateurs

Il est présenté un état des lieux identifiant par sous-secteur, le gisement potentiel, les installations existantes et les projets connus ; l'objectif étant d'établir pour chaque sous-secteur le besoin de sites potentiels.

Martine Bisauta souligne qu'il manque aux équipes du Syndicat, pour ces installations existantes ou en projet, les capacités, les durées d'exploitation mais surtout les capacités restantes. Elle demande aux membres du COPIL de partager toutes les informations qui permettraient de réaliser un état des lieux plus précis. Un travail sera également mené dans ce sens avec la CERC.

Concernant les carrières autorisées au remblayage, *Frédéric Dubert* précise qu'on ne peut pas y valoriser tous les inertes mais seulement les terres et cailloux ; exceptée pour la carrière de Caresse.

Il précise également que :

- Seule la carrière de Bidache est aujourd'hui abandonnée, les autres sont toujours déclarées en exploitation
- Toutes les carrières sont des sites privés
- Certaines carrières présentent un potentiel intéressant comme :
 - La carrière de Guiche à condition de lever la contrainte du zonage PPRI
 - La carrière de Carresse présente l'avantage d'être ouverte aux extérieurs, et de disposer sur le même site d'une carrière, d'une plateforme de valorisation et d'une ISDI.
- Concernant la carrière de Bidache, elle présente un faible potentiel mais pourrait tout de même constituer un exutoire durant sa phase de remise en état

3. Echanges sur le volet agricole

Beñat Molimos rappelle que l'enjeu alimentaire est fondamental pour le territoire, le critère agricole doit donc être apprécié à sa juste valeur.

Martine Bisauta précise que toutes les parties prenantes sont consultées pour cette recherche de sites, le monde agricole a été sollicité à partir du moment où des sites pouvaient être proposés à son examen. Elle signale que dans la réalité, des dépôts sauvages sont aussi effectués sur des terres de qualité et que si nous souhaitons arrêter ces pratiques néfastes pour l'environnement et l'agriculture, il faut ouvrir des sites réglementés qui permettront de maîtriser au mieux les impacts.

Marc Trinqué indique que dans les critères qui ont servis à la recherche de sites, il n'y avait pas de données sur la valeur agronomique des sols, car cette donnée est manquante. Si elle avait existé, cela aurait permis d'éliminer les sites se situant sur des terres arables tout de suite.

Martine Bisauta indique que le COPIL a souhaité se montrer très exigeant sur les critères retenus mais comme il sera indiqué plus tard dans la présentation, il n'y a pas assez de sites « potentiels » par rapport au besoin. Il faudra donc certainement desserrer certaines

contraintes pour identifier suffisamment de sites potentiels. Elle revient sur l'importance de limiter le transport de ces déchets, et pour cela chaque sous-secteur devra se montrer responsable de ses déchets, notamment la Côte où les besoins de solutions sont importants.

Pour identifier de nouveaux sites potentiels, *Beñat Molimos* propose de sensibiliser les élus au niveau des Pôles de la CAPB mais également de regarder de manière plus fine certaines contraintes comme les zones Natura 2000.

Martine Bisauta partage cet avis. Les interventions en réunions de Pôles seront à réaliser après les élections municipales, avec les nouvelles équipes.

Marc Lassus partage la nécessité d'adopter un schéma directeur des installations rapidement mais il rappelle que dans le cas où la recherche reviendrait sur certains critères et notamment sur les contraintes Natura 2000, il faudra rester vigilant sur la biodiversité.

Beñat Molimos indique que le monde agricole souhaiterait avoir des garanties sur le devenir des sites car il est réservé sur la possibilité d'une valorisation agricole post exploitation.

Mr le Sous-Préfet rappelle que les déchets inertes sont généralement constitués à 80% de terres sur ce territoire. Il encourage donc à mener des réflexions pour intégrer la réutilisation de ces terres dans des besoins de valorisation agricoles en fonction de la topographie des pentes, de la nature des exploitations, ...

Dominique Carrère indique que les équipes du Syndicat vont rechercher des retours d'expériences illustrant la préservation de l'intérêt agricole des terres.

Bruno Bouquet précise l'objectif gagnant-gagnant de ce type de valorisation tant pour l'entreprise de BTP que pour l'agriculteur. Il présente l'exemple de valorisation agricole réalisé sur un site d'Espelette par l'entreprise Durruty. En stockant les inertes sur les talwegs latéraux, il a été dessiné une belle prairie. Il indique qu'il faut 2 à 3 ans pour amender la terre et lui apporter une plus-value agricole.

Jean-Philippe Carricondo de la Chambre d'Agriculture plussoie et précise qu'une épaisseur de terre végétale d'au minimum 50 cm pour la couche finale doit être imposée dans le cahier des charges de la remise en état du site.

Eric Chapuis rappelle qu'il faut distinguer différentes qualités de terres. Certaines pourraient être utilisées dans la construction en terre et d'autres ne sont pas valorisables et devront être stockées.

Daniel Arribère indique qu'il existe 2 installations classées pour le stockage des inertes (ISDI) sur la Communauté de Communes Béarn des Gaves (CCBG) mais que ces installations ne reçoivent pas de la bonne terre arable. Il précise que les 30 premiers centimètres de terres arables sont toujours réutilisés sur le chantier ou récupérés par un agriculteur.

Lionel Behoteguy confirme que la terre végétale est une terre noble et que les enjeux ne portent pas sur ce matériau. Il explique que les terres argileuses restent plus problématiques et que la modification de la commande publique permettrait de moins les stocker. Il précise que la Fédération Française du Bâtiment et ses membres ont toujours fonctionné en bonne

intelligence avec le monde agricole via les Déclarations Préalables (DP) en leur restituant de belles parcelles agricoles.

4. Echanges sur le volet urbanisme

Christophe Schneider explique la prise de compétence Urbanisme par la CAPB, le calendrier permettant d'harmoniser les documents d'urbanisme et les possibilités de modifications de ceux-ci afin d'avoir des zonages U indicés permettant l'implantation d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Thierry Aimé l'interroge sur la possibilité de refaire passer un zonage U en A.

Christophe Schneider précise que la Planification est un outil vivant et que cela est possible.

Gaëlle Bence revient cependant sur la perte de l'usage agricole et sur la perte définitive des aides de la PAC si la parcelle perd le zonage A. Elle précise que les aides peuvent toutefois être perçues sur des terrains en zone U mais qu'il semble difficile de faire cohabiter une exploitation agricole et une exploitation de sites pour les inertes.

Patxi Iriart nuance la crainte de perte des aides de la PAC car il paraît difficile de se prononcer sur les 15-20 prochaines années quant à la pérennité des aides telles qu'on les connaît.

Bruno Bouquet s'interroge sur la compatibilité du calendrier pour la modification des documents d'urbanisme et sur les zonages à faire évaluer pour les sites identifiés.

Dominique Carrère explique qu'un point avec le service Planification a été fait et que les services doivent réaliser un chronogramme pour chaque commune concernée.

5. Echanges sur la recherche de sites

Dominique Carrère insiste sur ce constat de déficit de sites identifiés sur certains secteurs en lien notamment avec les exigences fixées en COPIL qui nous ont certainement limité dans l'identification de sites potentiels. Il convient donc de poursuivre le travail de l'étude de faisabilité pour affiner cette identification de sites potentiels.

Frédéric Dubert revient sur le sous-secteur CB1 qui risque d'être compliqué car le besoin en surface est important.

Martine Bisauta rappelle que pour cette zone littorale à fort besoin, la Loi Littorale contraint énormément la recherche de sites.

Antonia Garcia indique que lorsque l'on parle de déchets inertes, on parle de flux, de stock, de ressources. Elle indique que le SRADDET devra s'imposer aux SCOT, aux PLUi. Elle revient sur l'intérêt de la voie fluviale qui permettrait de déplacer les ressources différemment et de s'affranchir de cette contrainte de maillage des 15 km. Elle revient également sur les associations spécialisées dans la déconstruction tels que Idre et Patxa'Ma et sur le potentiel énorme que cela représente notamment pour les bailleurs sociaux. Elle évoque l'importance de la prévention dans la façon de faire la ville, de trouver un équilibre entre déchets et remblais, etc.

Martine Bisauta indique que tous les membres autour de cette table partagent ces réflexions, mais dans cette boucle d'envie vertueuse, il faudra bien que quelqu'un

commence. Elle revient sur l'importance des 15 km pour l'acceptabilité sociale et politique. Pour réduire la production d'inertes, mieux les valoriser, il faut une prise de conscience et pour cela il faut que chaque territoire se responsabilise. Il faut garder un discours réaliste, de proximité, en gardant une échelle des besoins propre à chaque secteur.

M. le Sous-Préfet insiste également sur la notion de proximité et l'importance de mailler le Territoire de sites règlementaires. Il indique que le coût des déchets n'apparaît jamais dans les marchés publics. Il signale l'importance de demander l'indication du coût de gestion des déchets dans les cahiers des charges et revient sur le rôle fondamental de la maîtrise d'ouvrage publique ainsi qu'il l'a écrit récemment aux maires de l'arrondissement et présidents d'organismes publics. La sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage sur le coût réel d'une gestion règlementaire des déchets inertes permettra d'impulser la création de sites et éviter des situations de concurrence faussée.

Eric Chapuis indique que le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets de chantier) permet d'ouvrir une réflexion sur la gestion des déchets dès lors qu'il est exigé dans la réponse aux marchés. Dans le cas où il n'y a pas de solution, le maître d'ouvrage sera contraint de s'interroger sur la nécessité de sites règlementaires.

M. le Sous-Préfet appelle à une démarche pragmatique et progressive en se concentrant sur les sites apparus dans les colonnes vertes puis jaunes. La démarche qui sera appliquée pour faire émerger ces premiers sites permettra de rassurer les autres secteurs concernés.

Martine Bisauta partage la nécessité d'ouvrir 2-3 sites règlementaires pour enclencher cette dynamique vertueuse et revient sur l'importance de l'accompagnement des Services d'État. Elle précise que notre travail devra atteindre un point d'équilibre avec les démarches privées. La difficulté pour ouvrir des sites est commune à tous, et certains privés ouvrent des sites à leur propre usage tandis que d'autres n'ont pas d'exutoires.

Pantxo Tellier s'interroge sur ces 41% de destination inconnue et sur le manque d'information des déchets acceptés dans les installations en rappelant que plus de 800 décharges sauvages ont été recensées.

Bruno Bouquet s'étonne car il lui semblait que les exploitants d'ISDI avaient l'obligation de déclarer annuellement les quantités de déchets acceptés sur site.

Frédéric Dubert précise que cette obligation est récente. En effet les installations de stockage sont devenues des installations classées (ICPE) depuis 5 ans, les capacités restantes ne sont donc pas clairement identifiées. Les ICPE sont depuis, soumises à des déclarations Gerep à remplir chaque année, pour procéder aux déclarations annuelles des émissions polluantes et des déchets acceptés, mais aussi des capacités de stockage restantes.

Yves Boulaigue rappelle les difficultés pour ouvrir le site de la Croix des Bouquets. Or en regardant les besoins du sous-secteur CB2, il faudrait ouvrir l'équivalent d'une Croix des Bouquets par an.

Concernant les pratiques illicites, il précise que le contrôle via ses services, a ses limites et que malgré toute l'énergie dépensée, cela reste compliqué. Il indique que la réglementation

ICPE permet d'apporter de la sécurité concernant l'exploitation des sites et leurs devenir, notamment pour permettre le retour en terres agricoles. Il encourage les porteurs de projet à monter des dossiers réglementaires et précise que les services de la DREAL seront accompagnants.

Enfin, il indique que si la procédure d'urbanisme n'est pas compatible avec nos calendriers, la déclaration de projet permet de mener une procédure ICPE en parallèle de la modification des documents d'urbanisme.

Daniel Arribère revient sur les 41% de destination inconnue. Il indique que sur beaucoup de communes rurales, quand des travaux sont effectués comme pour les réseaux d'eau, les matériaux sont récupérés et stockés pour de futurs travaux dans les forêts communales.

Amaia Lissalde rappelle que sur les 41% de destination inconnue, tout n'est pas attribuable à des décharges sauvages mais peut également concerner de bonnes pratiques de réemploi notamment, mais qui n'ont pas été identifiées. C'est pour cela que la traçabilité des déchets est fondamentale.

7. Echanges sur la cellule de concertation / Déclarations Préalables

Martine Bisauta revient sur la rencontre avec M. le Sous-Préfet pour rendre compte de la situation et l'état d'avancement de la recherche de sites réalisée en sous-préfecture le 30/10/2019. Elle attire l'attention de M. le Sous-Préfet notamment concernant la nécessité de solutions à court et moyen terme.

Bruno Bouquet indique que pour les exhaussements de sols, la CDPENAF donne systématiquement des avis défavorables.

Lionel Behoteguy valide l'intérêt que Bil Ta Garbi soit une porte d'entrée pour ces dossiers. Pour autant, il indique ne plus savoir quoi dire aux membres de la FBTP. Il alerte sur leur besoin d'aide sur les dossiers privés ou publiques et précise que les membres de la Fédération n'arrivent pas à ouvrir des sites.

Dominique Carrère précise l'intérêt que les DP soient présentées en amont, dans le cadre de la cellule de concertation, afin de recueillir l'avis des différents acteurs et de s'assurer ainsi de la conformité des dossiers.

M. le Sous-Préfet indique que la CDPENAF est composée de différents acteurs et est soumise à des règles. Il approuve l'idée de travailler en amont afin d'améliorer la qualité des projets présentés. Il précise que ceci sera d'autant plus productif que ce travail sera mené en parallèle des travaux du Schéma Directeur permettant d'ouvrir des sites réglementés car les DP ne représentent que des solutions provisoires.

Martine Bisauta indique que le syndicat s'attachera à cela durant le prochain mandat. Elle insiste sur la nécessité d'avoir des échanges productifs avec les Services d'Etat sur les dossiers pertinents. Cela permettra de lancer une dynamique, d'ouvrir le dialogue avec les élus.

De plus, elle rappelle que l'outil clausier permettra d'inciter les élus à modifier leur commande publique. Elle rappelle que la prise de compétence est récente et que les choses avancent.

M. le Sous-Préfet confirme la volonté des Services de l'Etat de travailler avec Bil Ta Garbi et l'ensemble des acteurs, et l'importance de travailler très en amont. Il précise l'importance que le Schéma Directeur des sites soit adopté en 2020. Il indique également que ce schéma devra être également adopté par la CAPB et la CCBG pour montrer le consensus des élus. Il rappelle que cette recherche de sites doit continuer à être menée en parallèle de la prise en compte de la problématique déchets par la commande publique.